

Contestation d'un heritage

Par **Juju25**, le **28/06/2015** à **22:27**

Mon père (avec une bonne retraite) s'est séparé de ma mère (petite retraite) il y a 10 ans. ils avaient une maison payée ensemble depuis 15 ans, mon père est parti vivre le nord et a racheté une seconde maison ... ils devaient divorcer mais ils n'ont pas fini la procédure...et mon père a laissé à ma mère leur première maison. Il devait verser aussi à ma mère une pension mais il ne l'a jamais fait non plus....ma sœur est allée vivre avec ma mère dans cette première maison pour aider financièrement ma mère au paiement des factures et elle a aussi versé un loyer à mère depuis depuis 10 ans... Mon père pour compenser cette aide financière à ma mère a légué à ma sœur sa seconde maison. Puis-je contester ce testament?

Par **domat**, le **30/06/2015** à **10:05**

bjr,
vous n'indiquez pas si votre père est décédé.
le testament s'applique dans la mesure où ce legs n'attaque pas votre réserve héréditaire (1/3 de la succession).
une personne peut toujours disposer comme elle l'entend de sa quotité disponible (variant le nombre d'enfants).
cdt